

RESOLUTION SUR LA COMMISSION DE LA DEFENSE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa quarante-quatrième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie du 21 au 26 juillet 1986,

Ayant entendu le rapport de la Commission de la Défense présenté par le Président de la 5ème Session Ordinaire de cette Commission,

1. PREND NOTE avec appréciation du rapport de ladite Session ordinaire de la Commission de la Défense tel que contenu dans le document CM/1387 (XLIV) ,

2. SE FELICITE de l'initiative de la Commission de la Défense de développer la coopération militaire interafricaine et de préconiser des mesures concrètes pour améliorer cette coopération ;

3. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION les recommandations de la Commission de la Défense de renforcer les structures traitant des questions militaires au sein du Secrétariat et d'organiser une conférence des responsables de l'instruction militaire au plus tard en décembre 1986 ,

4. REAFFIRME la nécessité de créer un organe africain de défense et DEMANDE à la Commission d'approfondir l'étude du projet en vue de déterminer ses aspects financiers, logistiques et autres ;

5. INVITE le Secrétaire Général à prendre toutes les dispositions pour préparer la réunion de la Commission de la Défense en mettant à sa disposition des documents de travail aussi complets que possible.

CM/Res.1073/2